

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 10/06/2025

DELIBERATION N°2025-26 DU COMITE SYNDICAL

ARRET DE L'ENCAISSEMENT PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA NIEVRE
DE LA COTISATION MEDECINE DUE AU GIP SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL INTER
FONCTIONS PUBLIQUES DE LA NIEVRE

Le comité syndical, légalement convoqué le 03 juin 2025 s'est réuni en séance plénière le mardi 10/06/2025 à 15H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,
Thierry FAVARCQ
Sylvie THOMAS,
Bruno MILLIERE
Yves RIBET,
Jean-Luc VIEREN,
Thierry GUYOT,
Jacques MERCIER

Martine GAUDIN
Gilbert LIENHARD
Alain BOURCIER
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
communauté)
Jean-Luc GAUTHIER (Amognes Cœur
du Nivernais)

Pouvoir de Jean-Charles ROCHARD à Jean-Luc GAUTHIER (Amognes Cœur du Nivernais)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

--:--:--:--:--:--:--

Cadre de référence

- ✚ Vu le code général des collectivités territoriales ;
- ✚ Vu l'article L. 452-47 du code général de la fonction publique ;
- ✚ Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

- ✚ Considérant la création au 1^{er} janvier 2023 d'un groupement d'intérêt public (GIP) santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre dont le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Nièvre est membre ;
- ✚ Considérant que le GIP santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre assure l'ensemble des missions en matière de suivi médical et de prévention des risques professionnels des agents employés par les collectivités.
- ✚ Vu le rapport N°9.

✚ APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- ✚ De prendre note que l'encaissement de la cotisation médecine soit versé directement auprès du GIP santé et sécurité au travail inter fonctions publiques de la Nièvre à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- ✚ D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14 dont
1 pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte



Fabien BAZIN

